

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 55	<i>Membres en fonction :</i> 55	<i>Membres présents :</i> 45	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 1	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 16 juin 2026

Vote(s) pour : 46
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 juin 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
 Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Motion en faveur du projet présenté pour la section nord de l'A31 bis dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui se déroule du 11 mai au 27 juin 2026.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Constatant l'absence d'évolution du réseau des infrastructures de transport du Nord Lorrain accompagnant les évolutions de la mobilité, notamment transfrontalière, depuis plus de 40 ans, l'Euro-Métropole de Metz a délibéré lors de son Conseil métropolitain du 30 janvier 2023 sur le texte d'une motion demandant à l'Etat :

- L'accélération des procédures administratives préalables pour une réalisation des aménagements à court terme sur l'ensemble du projet A31bis,
- Des engagements fermes sur le projet d'A31bis dans le volet mobilité du Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027,
- Le choix d'un projet garantissant les intérêts des populations riveraines et de l'environnement, et qui soit porteur d'un développement des fonctionnalités assurant une desserte plus efficace des territoires,
- La mise en œuvre d'un projet résolument multimodal tourné vers l'avenir et intégrant une remise à niveau environnemental des infrastructures existantes,
- La prise en compte de la section entre Moulins-lès-Metz et Hauconcourt de l'A31, ainsi que de la RN 431 dans le cadre de ce projet.

Le vote de cette motion s'est inscrit dans le contexte d'une séquence de concertation publique portant sur le secteur nord du projet, durant laquelle 4 propositions de tracés pour la traversée de Florange ont été débattues entre le 21 novembre 2022 et le 03 février 2023.

Considérant que dans sa décision rendue le 05 janvier 2024 faisant suite à la séquence de concertation publique, Monsieur le Ministre délégué chargé des transports a validé la mise en œuvre d'une solution pour la section nord du projet visant à :

- L'élargissement sur place à 2 fois 3 voies de l'A31 sur la section entre Thionville et la frontière luxembourgeoise, auquel s'ajoutent l'aménagement de voies dédiées aux bus sur les bandes d'arrêts d'urgence,

- L'aménagement en tracé neuf du contournement Ouest de Thionville selon la variante F4 présentée lors de la séquence de concertation, et qui correspond à la réalisation d'un tunnel profond,
- L'élargissement sur place à 2 fois 3 voies de l'A30 entre le nœud de Richemont et la section neuve de l'A31bis, ainsi que le réaménagement du nœud de Richemont.

Considérant que, pendant la période 2024-2025, la préparation du dossier d'enquête d'utilité publique sur le secteur nord de l'A31bis a bien été accompagnée des consultations obligatoires :

- Au titre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- Au près des administrations nationales et locales,
- Au près des élus locaux,
- Au près de l'autorité environnementale.

Constatant que le projet présenté durant la phase d'enquête publique qui se tient du 11 mai au 27 juin 2026 pour la section nord :


- Apporte une solution globale aux 135 000 travailleurs frontaliers attendus à l'horizon 2030 sur la section située entre l'échangeur de Richemont et la frontière Luxembourgeoise, par l'élargissement sur place des voies depuis l'échangeur d'Elange jusqu'à la frontière, et par un nouveau contournement ouest de Thionville dans la mesure où le dossier montre que l'élargissement sur place dans la traversée de Thionville n'est pas techniquement réalisable,
- Permet une réduction des temps de parcours pouvant atteindre jusqu'à 27 minutes sur la tranche horaire la plus chargée pour un trajet entre Richemont et la frontière Luxembourgeoise,
- Prend en compte l'intérêt des populations riveraines et limite les impacts environnementaux en retenant la variante en tunnel profond pour la réalisation du contournement ouest de Thionville,
- Agit sur l'A31 dans la traversée de Thionville par un abaissement généralisé de la vitesse à 90km/h, l'interdiction aux poids lourds en transit et la résorption des points noirs liés aux nuisances sonores,
- Intègre une dimension multimodale par l'aménagement de voies réservées aux transports collectifs sur les bandes d'arrêts d'urgence.

Les élus de l'Euro-Métropole de Metz réunis en Bureau délibérant le 22 juin 2026 :

- Emettent un avis favorable sur le projet présenté dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique,
- Invitent l'Etat à reconsidérer le profil en travers envisagé pour la partie du projet correspondant à l'élargissement sur place entre Elange et la frontière Luxembourgeoise, afin de converger vers une largeur d'emprise homogène des deux côtés de la frontière pour la bande d'arrêt d'urgence permettant d'accueillir des transports collectifs,
- Demandent à l'Etat de poursuivre les études sur la réservation d'une voie au covoiturage en lien avec le Grand-Duché de Luxembourg,
- Demandent l'engagement sans délai des procédures nécessaires à la réalisation des aménagements prévus dans le secteur Centre de l'A31bis, y compris les protections phoniques dans la traversée de toutes les communes de l'Euro-Métropole de Metz, ainsi que les aménagements des échangeurs sur la RN431, en particulier la reprise complète de l'échangeur de Fey et la reprise partielle de l'échangeur de Grigy, dont la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à l'Euro-Métropole de Metz.
- Exigent la tenue du planning retenu dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois de 2018 pour la réalisation des aménagements nécessaires à l'augmentation de la capacité sur la ligne ferroviaire Metz-Luxembourg, la mise en place des financements adéquats et la prise en compte du développement du fret ferroviaire sur cet axe ferroviaire européen stratégique
- Autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adresser cette motion à Messieurs et Mesdames les Commissaires enquêteurs, et à l'inscrire au registre numérique de l'enquête publique.

Metz, le 23 juin 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260622-2026-06-MOA31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

